

DOSSIER de PRESSE



Source Photo© Nicolas LUIGI. COFOR06

Le Rôle de la Forêt en Zone Littorale

Le département des Alpes-Maritimes, riche d'un important patrimoine forestier, présente aujourd'hui de nombreux atouts, tant au niveau de l'exploitation des ressources naturelles que dans la perspective du développement d'activités nature et pédagogiques.

Des rivages méditerranéens aux sommets alpins, la Côte d'Azur attire un public important. Soumise à une pression touristique forte, surtout en période estivale, les espaces naturels sont très convoités. Il s'agit alors de **concilier la fonction d'accueil avec la protection des espaces et des espèces.**

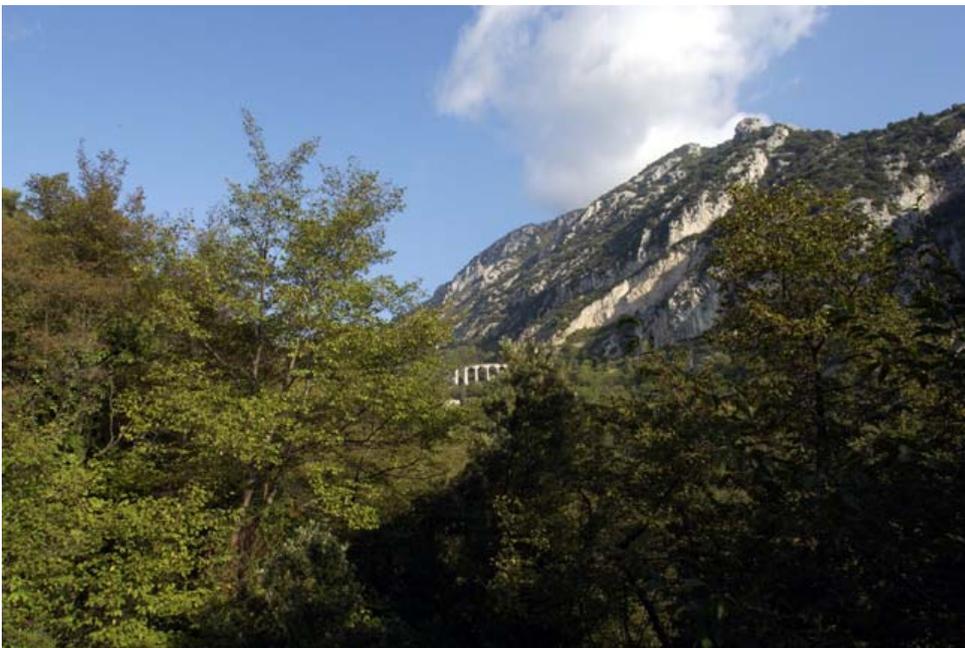
L'association des Communes Forestières des AM en étroite collaboration avec l'Office National des Forêts ont pour devoir de protéger, développer et valoriser cette forêt en zone littorale. Les peuplements qu'elle porte doivent servir de rideau protecteur et garantir un bon état sanitaire car ils conditionnent l'existence même du reste de la forêt.

Face aux menaces, en particulier incendies et érosion, l'ONF intervient en amont en intégrant **la prévention des risques** dans les documents d'aménagement, en mettant en place et en entretenant des équipements de protection spécifiques pour la Défense des Forêts contre les Incendies et pour la Restauration des Terrains de Montagne.

Cette diversité et richesse de nos espaces naturels forestiers sont tout autant liées aux différentes fonctions que leur confèrent les modes de gestion et d'usages des populations qu'au contexte socio-économique local et aux nombreux acteurs qu'ils concernent.

Les récoltes de bois restent inférieures à la production biologique des forêts en raison de nombreuses contraintes, liées à de nombreux handicaps d'exploitation.

Que l'on soit promeneur, marcheur, naturaliste ou autre, une sortie en forêt est toujours une occasion d'apprendre et de s'émerveiller, car c'est un lieu de travail où interviennent de nombreux professionnels qui mettent en œuvre la gestion durable de la forêt. Le projet de création d'une structure pédagogique et la coupe de bois de chauffage en cours de réalisation par l'entreprise BELMON démontrent ainsi le potentiel d'un site et son intérêt pour l'économie locale. Source d'emplois et de recettes pour les collectivités, son développement vaut d'être placé au cœur des préoccupations des communes se situant en zone littorale.



Source Photo©A. HANEL. COFOR06



Valorisation du Patrimoine Forestier en Forêt Communale de Menton

La forêt communale de Menton, dite de « l'Ubac-Foran », est une forêt de la zone littorale, nichée sur les coteaux de Menton en remontant vers Sospel, à flanc de montagne.

Ses fortes pentes et sa composition en espèces (principalement du chêne vert et des pins d'Alep) rendent sa mise en valeur complexe, notamment pour l'exploitation des bois. Si bien qu'elle est plutôt connue par les randonneurs, chasseurs et autres amateurs de loisirs de pleine nature.

La commune de Menton

□ Historique d'aménagement et de gestion de la forêt communale de Menton

Le dernier document d'aménagement, élaboré par l'ONF en 1982, validé par la commune à la même époque, prévoyait nombre de réalisations et d'orientations de gestion, sur les plans sylvicoles, fonciers, de prévention incendie ou encore d'aménagements touristiques. Seul l'entretien des pistes DFCI a été assuré ; initialement par les forestiers-sapeurs de Sospel, aujourd'hui par les services FORCE 06 du Conseil Général.

Durant les 3 dernières années, une exploitation de bois de chauffage par éclaircie a été menée dans un secteur présentant un intérêt et des besoins du point de vue de l'amélioration sylvicole.

Ces opérations, initiées et suivies par M. SOCHAY, Technicien ONF secteur Nice Menton, ont pour but d'améliorer les peuplements forestiers correspondants et d'initier leur renouvellement naturel. De plus, cette exploitation est relativement originale puisqu'elle a été menée grâce à un câble aérien adapté.

Au niveau de la municipalité, plusieurs idées ont été évoquées au cours des dernières années pour aménager et mettre en valeur une partie de la forêt communale de Menton.

L'un des projets majeurs consiste à aménager le site à des fins pédagogiques, de promenade et de sport nature :

- Sentiers pédagogiques destinés aux très jeunes enfants et aux scolaires
- Aménagements de sentiers de promenade pour les familles et les randonneurs
- Parcours de VTT

L'aspect pédagogique permettrait notamment d'apporter un complément à la base nautique de Menton afin d'offrir la possibilité aux scolaires et aux centres aérés d'accéder à un panel d'activités diversifiées sans avoir la nécessité d'organiser des déplacements importants pour les enfants.

□ Les Atouts du Site

❖ Accueil du Public

- l'existence d'une maisonnette forestière, qui pourrait constituer un point d'ancrage intéressant pour une valorisation récréative et pédagogique.
- la variété écologique du site, avec la présence de nombreuses espèces relativement rares à l'échelle nationale (exemple du charme-houblon, ou « ostrya ») ou en limite d'aires de répartition (sapins pectinés, pin sylvestre), voire dans des situations très originales (châtaignier). Cette richesse locale était déjà identifiée au début des années 80.
- l'existence de nombreux sentiers et pistes jalonnant tout le massif, de tailles différentes et adaptables à plusieurs publics (sentiers pédestres, anciens sentiers muletiers, pistes forestières carrossables aux engins de prévention incendie et d'exploitation...)

❖ Amélioration Sylvicole

- une zone où la production de bois de chauffage permet une exploitation raisonnée, notamment dans les peuplements d'ostrya, à l'image de ce qui a été effectué durant les 3 dernières années.
- la proximité d'autres massifs forestiers avoisinants, notamment sur les communes de Castillon et Castellar, qui pourrait justifier une approche intercommunale sur certaines problématiques

❑ Chiffres clés (Source Document d'Aménagement Forestier 1982)

Situation :

Près du hameau de Monti, à 5km au Nord de Menton.

Versant du Mont Ours, d'exposition générale Est

Rive droite du Carei, torrent côtier qui arrose Menton

Etendue sur 3 vallons orientés NO / SE : Hubac Foran, Bramafam et vallon du Piare

Vallons encaissés et montagnes voisines imposantes (mont Grammont 1378 m, Mont Ours 1108m)

Superficie totale : 112,80 ha

Altitudes : 190 – 660 m (moyenne : 425 m)

Répartition des essences :

- *Chêne vert* : 48,06 ha (42.6 %)
- *Pin maritime* : 27.52 ha (24.4 %)
- *Pin d'Alep* : 20.83 ha (18.5 %)
- *Feuillus divers* : 6.56 ha (5.8 %)
- *Charme-houblon* : 5.17 ha (4.6 %)
- *Pin sylvestre, cèdres (plantations)* : 4.66 ha (4.1 %)

Historique : *Anciennement, forêt propriété de la principauté de Monaco
Forêt communale depuis 1861, date du rattachement de Menton à la France.
Soumise au régime forestier par décret impérial du 7 juillet 1866*

Paysage remarquable par successions d'expositions.

Site privilégié pour enseignement et sensibilisation à la nature.

Accueil du public : *très forte, due à la proximité de la forêt vis-à-vis de Menton.*

Table d'orientation sur Ubac-Foran. 7 tables de pique-nique installées par les services de la ville.

Handicaps majeurs signalés pour l'accueil du public : accès via la décharge d'ordures (comblée en 1982 ?) et absence de parcs de stationnement et d'aire de fixation du public.

Catastrophes recensées :

incendie en 1887 (3/4 de la surface)

incendie en 1942 (« très important »)

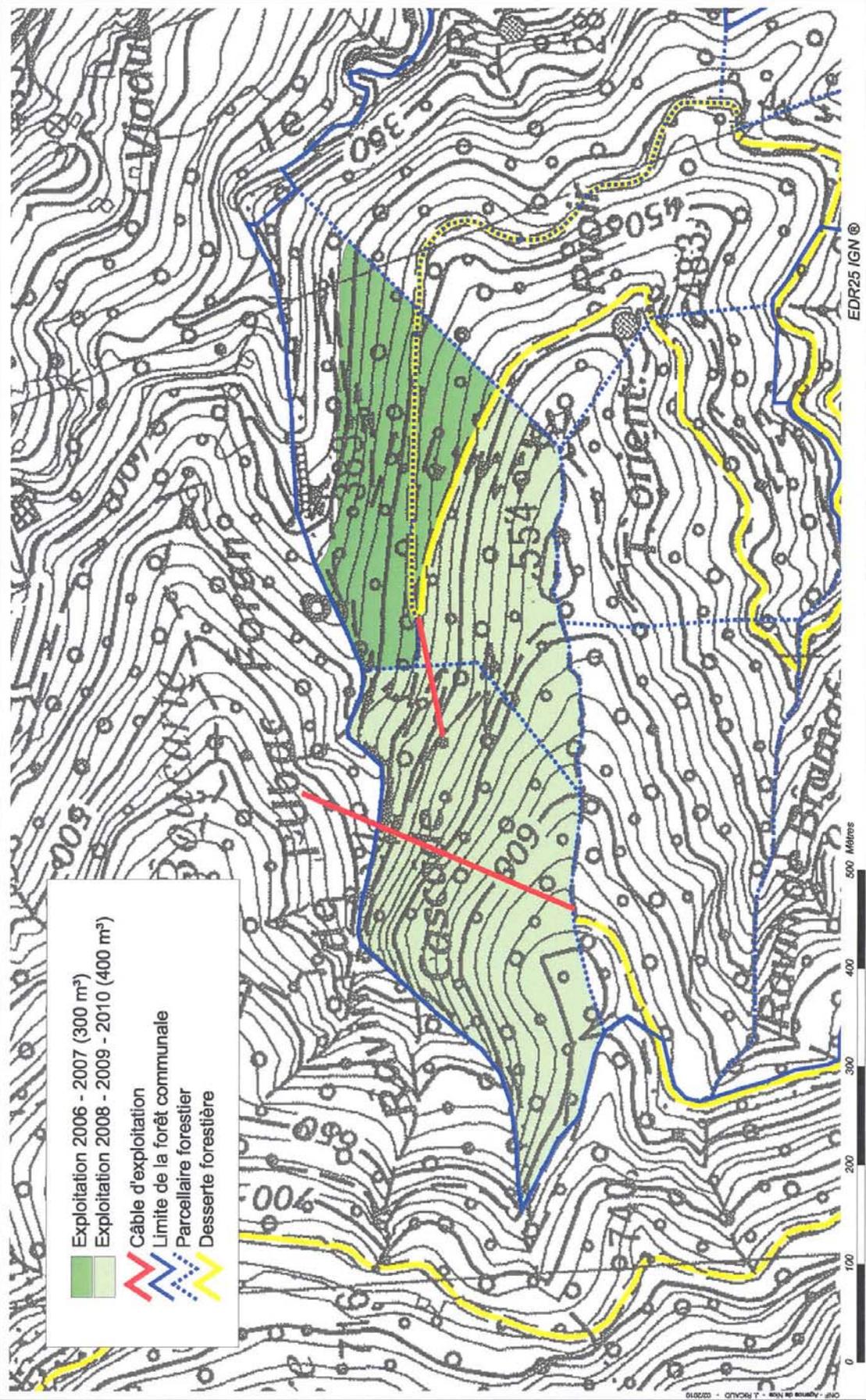
coupes abusives durant la guerre 39-45

*1963, 1965, 1968 : incendies nombreux et fréquents : 27 hectares parcourus
dépôt d'ordures de la Brigalia*

Forêt communale de MENTON



	Exploitation 2006 - 2007 (300 m ²)
	Exploitation 2008 - 2010 (400 m ²)
	Câble d'exploitation
	Limite de la forêt communale
	Parcellaire forestier
	Desserte forestière



L'originalité d'un chantier de débardage par câble aérien se situant en zone littorale pour une exploitation de bois de chauffage

Les Alpes-Maritimes, qui importent une large part de son bois de chauffage (du Var jusque dans le nord de la France), ne produisent que peu de bois bûche. La Forêt Communale de Menton présente localement une ressource possible dans des conditions topographiques difficiles.

En 2006, sur proposition de l'Office National des Forêts, la commune de Menton a confié à l'entreprise Belmon ce chantier d'exploitation par câble.

Henri BELMON, l'un des deux exploitants forestiers « câblistes » de notre département, a en effet installé un câble aérien de 300 mètres de long dans l'un des versants de la forêt.

Ce type de matériel est généralement utilisé pour l'exploitation des forêts de montagne, pour des bois résineux valorisés dans des scieries sous forme de planches ou de charpentes.

Dans le cas présent, les bois exploités sont différents et moins gros. Il s'agit de bois d'ostrya, aussi connu sous le nom de « charme-houblon », une espèce qui ne se rencontre, en France, que dans certaines vallées des Alpes-Maritimes. Son bois est apprécié comme combustible de chauffage car ces « performances » thermiques sont proches de celles des chênes et du hêtre. Très utilisé dans le passé pour utiliser du charbon de bois

A première vue ce n'était pas forcément le cas des versants pentus de la forêt de l'Ubac-Foran. Mais c'était sans compter sans le savoir-faire de l'entreprise BELMON, père et fils. Ces bûcherons sont capables d'aller chercher du bois dans des très fortes pentes et de l'évacuer par l'intermédiaire du câble, suspendu au-dessus de la coupe. Le bois, une fois remonté, est chargé sur de petits camions puis acheminé aux clients particuliers ou aux revendeurs locaux de bois de chauffage.

Ce chantier original est le 3ème organisé depuis 2008 en forêt communale de Menton, à l'initiative de l'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques.

Deux autres zones ont ainsi bénéficié, depuis deux ans, de cette méthode d'exploitation, qui permet non seulement de récolter du bois (près de 700 m³ soit environ 1000 stères de bois de chauffage, auront été ainsi récoltés dans les trois zones qui auront été travaillées) mais aussi d'améliorer les peuplements forestiers, permettant à la forêt de se régénérer plus facilement et d'être en meilleure santé. Une opération aux multiples intérêts donc...

D'autant plus lorsqu'elle permet, comme celle-ci, de travailler dans des secteurs où toute valorisation forestière avait été abandonnée depuis des années, voire des décennies...

Cette opération démontre qu'il est possible, même en conditions difficiles, de valoriser la forêt locale. Les évolutions du marché de l'énergie rendent désormais possible ce type d'opérations, quand elles sont réalisées avec un matériel spécifique, un savoir-faire local et une logistique adaptée.

Cette organisation est d'autant plus justifiée que ces « coupes d'hiver » en zone littorale permettent à certaines entreprises locales d'exploitation forestière de travailler lorsque les montagnes de l'arrière-pays sont recouvertes de neige et impossibles d'accès.

Une manière intelligente de s'adapter aux variétés topographiques et climatiques de notre département, tout en entretenant les paysages et en valorisant une énergie renouvelable locale.

Description du Chantier

□ Le Matériel

Câble :

Marque : GRIEFNBERG

Diamètre : acier compacté – 22 mm

Traction maximale : 4 tonnes de traction « utile » (charge) et 12 tonnes pour tendre le câble

Distance maximale du câble : 1000 m

Personnel nécessaire pour la pose / fonctionnement : 2 personnes, dont 1 bûcheron (ou 3, s'il y a une reprise au tracteur sur la place de dépôt)

Temps de pause d'une ligne : entre 1 et 2 jours suivant s'il y a « cassure » de la ligne (angles)

Étapes de pause : coupe d'emprise, pause de la ligne (ancrage), bûcheronnage puis vidange

Rendement « classique » (chantiers résineux) : 40 – 80 m³/jour

Volume minimum pour rentabiliser l'installation de ce câble : 1 m³ / mètre linéaire de câble

Type de bois exploitable : tous (mais principalement résineux). Le bois de chauffage est une coupe « d'hiver », qui ne permet pas de vivre du travail sur toute l'année.

Limites techniques : c'est la pénibilité du travail de bûcheronnage qui fixe les limites de pente mais en théorie + c'est pentu + c'est intéressant (car les forces de traction du câble sont mieux utilisées dans des zones de fortes pentes, où la gravité se rapproche de l'inclinaison du câble)

Aire de chalandise de l'entreprise : département et au-delà si besoin (83, 04...)

□ Le Chantier de Menton

Volume de bois estimé : environ 400 m³

Temps de pause de la ligne : 1 jour (car il n'y a pas de « cassure » dans la ligne)

Distance du câble posé : 2 lignes de 300 m chacune

Coût du chantier (exploitation / débardage) : non estimé car l'entreprise Belmon fait tout, depuis l'exploitation jusqu'au débardage et à la revente du bois. Le coût est donc globalisé. Sur ce chantier, les bois ont été achetés 8 euros / m³ à la commune.

Rendement d'exploitation journalier sur ce chantier : 20 stères / jour

Destination des produits du chantier : bois de chauffage pour revendeurs locaux. Bois débités de 5 - 6 m puis transportés par le camion présent sur la place de dépôt.

Tonnage et dimensions du camion : 16 stères / 19 tonnes / 2,5 m d'emprise / 5 m de long

□ L'exploitant, l'entreprise BELMON

Henri BELMON : 06 07 89 92 36

Chantiers à venir : dès le redoux et la disparition de la neige : Peira-Cava, La Bollène, Moulinet... et peut-être dans le Var, suivant les résultats des appels de service en cours

Focus sur le câble

Pendant une quarantaine d'année, toutes les exploitations forestières des Alpes- Maritimes ont été réalisées à l'aide de tracteurs pour le débardage des bois (c'est vrai également pour pratiquement tous les massifs montagneux français). Les exploitants forestiers se sont alors équipés de tracteurs forestiers, des pistes et des routes ont été construites en forêts. Ce n'est qu'en 2000 que le câble a fait son retour dans le département.

Ce regain d'intérêt a poussé certains exploitants à s'équiper et à se former et les gestionnaires forestiers (ONF) leur ont proposé des coupes de bois compatibles avec cette technique.

C'est bien évidemment avant tout quand les conditions topographiques ne permettent pas l'utilisation d'un tracteur que le câble trouve naturellement sa place. Là où la pente ne permet pas d'ouvrir une piste de débardage, le câble reste la seule solution économiquement possible.

Le choix de cette technique peut s'avérer également judicieux quand la prise en compte d'enjeux patrimoniaux ou paysagers interdit l'ouverture d'une piste et l'utilisation d'un tracteur de débardage. De plus le câble permet d'exploiter un volume de bois supplémentaire par rapport aux exploitations classiques réalisées avec des tracteurs.

Contact

Gaston FRANCO, Député Européen, Maire de Saint Martin Vésubie
Président Communes Forestières des Alpes-Maritimes
Portable : 06 72 91 97 34

Nicolas LUIGI, Animateur Filière Bois et Territoires, Communes Forestières des AM
Tél : 04 97 18 69 19

Agence Interdépartementale 06/83 Office National des Forêts :
Thierry SOCHAY, Technicien ONF06/83 Secteur Nice / Menton
Portable : 06 09 51 78 91

Henri BELMON, Entreprise BELMON
Portable : 06 07 89 92 36

Communication & Presse

Contact Ville de Menton : Philippe Carlin, Directeur de la communication



04 92 10 50 24 / 06 88 82 93 64

Contact Presse Communes Forestières des AM : Aline CAU-TESTOUR



04 97 18 69 24 / 06 23 08 52 90



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES-MARITIMES



GASTON FRANCO
Député Européen
Maire de Saint Martin Vésubie
Président des Communes Forestières 06

JEAN-CLAUDE GUIBAL
Député Maire de la Ville de Menton

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valorisation du Patrimoine Forestier en Forêt Communale de Menton

Le département des Alpes-Maritimes, riche d'un important patrimoine forestier, présente aujourd'hui de nombreux atouts, tant au niveau de l'exploitation des ressources naturelles que dans la perspective du développement du sport nature et d'outils pédagogiques.

La forêt communale de Menton, dite de « l'Ubac-Foran », est une forêt de la zone littorale, nichée sur les coteaux de Menton en remontant vers Sospel, à flanc de montagne.

La Ville de Menton et l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes en partenariat avec l'Office National des Forêts et l'entreprise BELMON, vous proposent une visite en forêt de l'Ubac-Foran :

**Le lundi 08 février prochain à partir de 09h00
RD 2566, Bord de route, Forêt communale de Menton.**

Au cours de laquelle vous pourrez découvrir **le projet de la ville de valorisation pédagogique du site au bénéfice notamment des scolaires de la commune** ainsi qu'un **chantier original de débardage de bois de chauffage au câble.**

En effet, l'essentiel des ressources naturelles, localisée dans un relief escarpé, rend l'accès et la mobilisation des bois complexes, il faut donc adapter les modes de débardage à la pente.

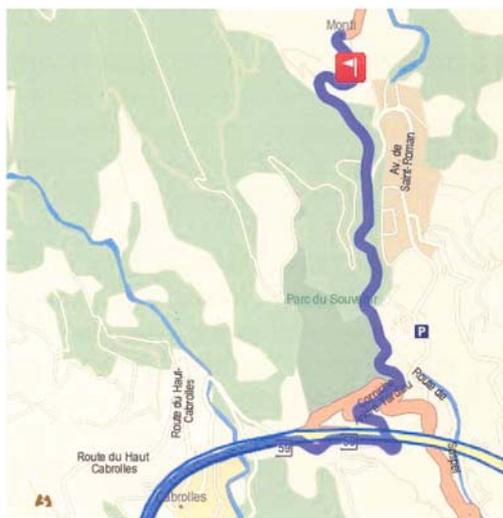
De plus, le département importe une large part de son bois de chauffage (du Var jusque dans le nord de la France) malgré son potentiel de production locale.

Le projet de création d'une structure pédagogique et la coupe de bois de chauffage en cours de réalisation par l'entreprise BELMON démontre ainsi le potentiel d'un site et son intérêt pour l'économie locale. Source d'emplois et de recettes pour les collectivités, son développement vaut d'être placé au cœur des préoccupations des communes se situant en zone littorale.

Programme de la matinée
(Sous réserve de modifications)

- 09h00** **Accueil des participants**
RD 2566 Bord de Route (Cf Plan)
- 09h15** A la découverte du site de la Maison Forestière Ubac Foran et présentation du **futur Projet de Valorisation Pédagogique** de la Ville de Menton par Jean-Claude GUIBAL, Député Maire et son équipe.
- 09h30** Sur les pas du futur sentier pédagogique. **Présentation d'essences remarquables** comme le cèdre, le châtaignier, le sapin, jusqu'au départ (*si le temps nous le permet*) des anciennes lignes de câble (chantier des années précédentes).
- 09h45** Covoiturage au départ de la Maison Forestière en direction de la piste DFCI du Col de Castillon pour visiter le **chantier original de débardage de bois de chauffage au câble**.
- 10h15** Arrivée sur le site. Présentation du chantier par l'Office National des Forêts et échanges avec l'exploitant, Henri BELMON.
- 11h00** **Clôture de la matinée et Départ du chantier en direction de la Maison Forestière.**

PLAN D'ACCES POUR S'Y RENDRE : Sortie 59 Menton, Route de Sospel, Route RD2566, 5Km Après le Hameau de Monti, Arrivée. Accueil des Participants Bord de Route Maison Forestière Ubac Foran



PHOTOS DES DEUX SITES



Vue d'ensemble du chantier de débardage de bois de chauffage par câble, sur les flans montagneux dominants la ville de Menton.

Au centre, le sommet du câble aérien.

En arrière-plan, les billes de bois stockées.



Allée de l'ancienne maison forestière de l'Ubac-Foran